COMPAGNIE NATIONALE
DES EXPERTS-COMPTABLES DE JUSTICE

(cours d'appel, Cour de cassation, cours administratives d'appel, Conseil d'Etat)

LES ORIGINES DE LA COMPAGNIE NATIONALE DES EXPERTS-COMPTABLES DE JUSTICE

Les experts-comptables qualifiés étaient souvent inscrits sur les listes d'experts près des tribunaux.

Le 11 mars 1913, est créée à Paris, une "Compagnie des experts-comptables près le tribunal de première instance de la Seine".

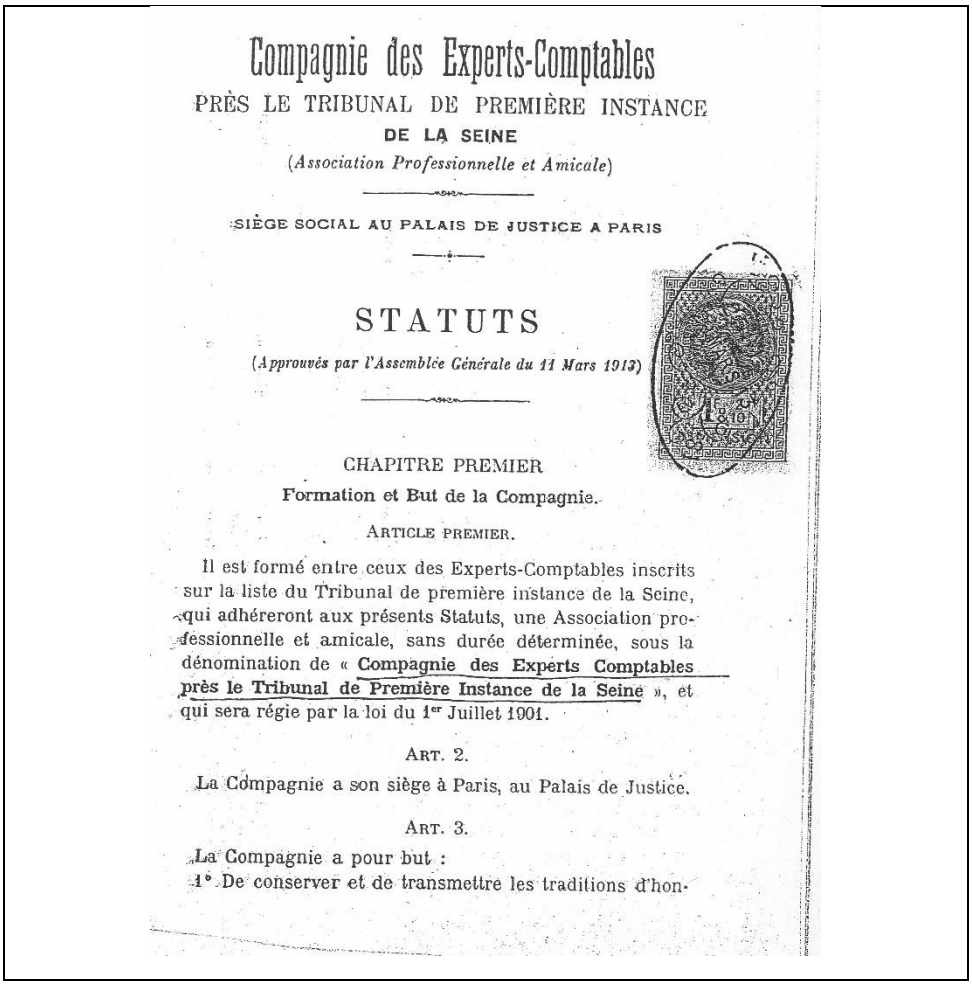

Compagnie des Experts-Comptables

PRÈS LE TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE LA SEINE

(*Association Professionnelle et Amicale*)

SIÈGE SOCIAL AU PALAIS DE JUSTICE A PARIS

STATUTS

(*Approuvés par l'Assemblée Générale du 11 Mars 1913*)

CHAPITRE PREMIER

Formation et But de la Compagnie.

ARTICLE PREMIER.

Il est formé entre ceux des Experts-Comptables inscrits sur la liste du Tribunal de première instance de la Seine, qui adhéreront aux présents Statuts, une Association professionnelle et amicale, sans durée déterminée, sous la dénomination de « **Compagnie des Experts Comptables près le Tribunal de Première Instance de la Seine** », et qui sera régie par la loi du 1er Juillet 1901.

ART. 2.

La Compagnie a son siège à Paris, au Palais de Justice.

ART. 3.

La Compagnie a pour but :

1° De conserver et de transmettre les traditions d'hon-

Cette compagnie est administrée par une chambre de discipline, dont la première composition est la suivante :

- Président : Albert VEREECQUE
- Syndic : Gustave DOYEN
- Secrétaire : Gustave PINTA
- Trésorier : A. MALETRAS
- Membres : Adolphe ANCEL, Paul BLANC, Gabriel FAURE, Henri PRESTAT et Henri YCHE

Gustave DOYEN
Fondateur de la Compagnie des experts-comptables
près le tribunal de première instance de la Seine

L'assemblée générale, réunie le **30 octobre 1933**, a modifié la dénomination de la compagnie, qui est devenue **"Compagnie des experts-comptables près la cour d'appel de Paris et le tribunal de première instance de la Seine".**

Le **17 novembre 1948**, la dénomination devient **"Compagnie des experts-comptables près la cour d'appel de Paris, le tribunal de première instance et le parquet de la Seine".**

Ont successivement présidé cette compagnie :

- 1913 : Albert VEREECQUE
- 1914-1919 : Gustave DOYEN
- 1920 : Gustave PINTA
- 1921-1923 : PONS
- 1924-1926 : Gabriel FAURE
- 1927-1928 : Henri YCHE
- 1929-1930 : Gustave DOYEN
- 1931-1932 : Henri PRESTAT
- 1933-1934 : LAGARDE
- 1935-1936 : Armand POIRIER
- 1937-1938 : Auguste VIAL
- 1939-1944 : Victor CRUCHON
- 1947 : Henri MICHEL
- 1948 : BURIAT
- 1950-1951 : BOISGONTIER
- 1952-1953 : César CHORON
- 1954-1955 : Henri LEON
- 1956-1957 : Auguste FEVRIER
- 1958-1959 : Albert GAUDIN
- 1960-1961 : Socrate BIEUVILLE

En province, un certain nombre de nos confrères, à défaut d'organisation spécifique, adhéraient à des associations pluridisciplinaires, elles-mêmes regroupées au sein d'une **"FEDERATION DES COMPAGNIES D'EXPERTS"**, présidée par Léon RETAIL, expert-comptable judiciaire.

A la suite de divers incidents avec M. RETAIL, la Compagnie des experts-comptables judiciaires de Paris, s'est retirée de cette fédération. Or, les experts-comptables judiciaires qui étaient largement minoritaires dans les compagnies pluridisciplinaires, n'avaient aucune possibilité de défendre leurs intérêts propres. En particulier, et malgré les efforts de ses présidents successifs, la Compagnie de Paris se voyait refuser toute audience à la Chancellerie, en raison du fait qu'elle ne représentait que les experts-comptables judiciaires parisiens.

C'est cette situation qui inspira l'idée qu'il serait hautement souhaitable de grouper les experts-comptables judiciaires en une association.

Grâce à l'action du président Socrate BIEUVILLE, qui était à l'époque président de la Compagnie de Paris, celle-ci a été convoquée en assemblée générale extraordinaire **le 17 mars 1961. Au cours de cette assemblée les nouveaux statuts et la dénomination de "Compagnie nationale des experts-comptables judiciaires", C.N.E.C.J. ont été adoptés.**

C'est ainsi que, sans création d'un être moral nouveau, la "Compagnie nationale" est venue tout naturellement remplacer la "Compagnie de Paris" qui, elle-même, a continué d'exister sous forme de "section autonome", conformément aux nouveaux statuts.

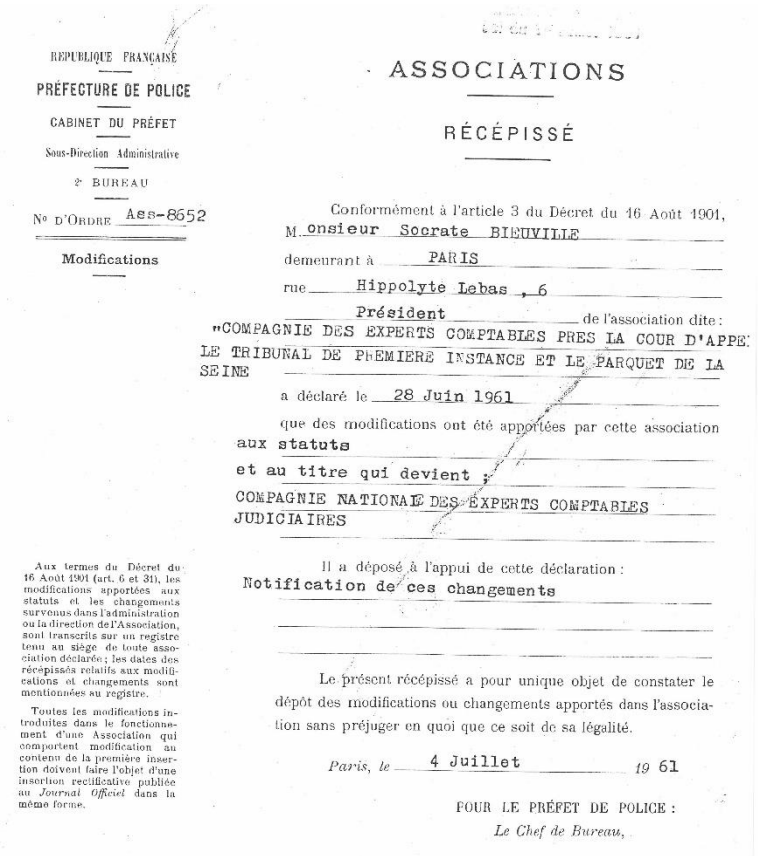

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE POLICE

CABINET DU PRÉFET

Sous-Direction Administrative

2e BUREAU

N° D'ORDRE Ass-8652

Modifications

ASSOCIATIONS

RÉCÉPISSÉ

Conformément à l'article 3 du Décret du 16 Août 1901,

M. onsieur Socrate BIEUVILLE

demeurant à PARIS

rue Hippolyte Lebas , 6

Président de l'association dite :

"COMPAGNIE DES EXPERTS COMPTABLES PRES LA COUR D'APPE LE TRIBUNAL DE PhEMIERE INSTANCE ET LE PARQUET DE LA SEINE

a déclaré le 28 Juin 1961

que des modifications ont été apportées par cette association aux statuts

et au titre qui devient :

COMPAGNIE NATIONALE DES EXPERTS COMPTABLES JUDICIAIRES

Il a déposé à l'appui de cette déclaration :

Notification de ces changements

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt des modifications ou changements apportés dans l'association sans préjuger en quoi que ce soit de sa légalité.

Paris, le 4 Juillet *19* 61

POUR LE PRÉFET DE POLICE :

Le Chef de Bureau,

Aux termes du Décret du 16 Août 1901 (art. 6 et 31), les modifications apportées aux statuts et les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association, sont transcrits sur un registre tenu au siège de toute association déclarée ; les dates des récépissés relatifs aux modifications et changements sont mentionnées au registre.

Toutes les modifications introduites dans le fonctionnement d'une Association qui comportent modification au contenu de la première insertion doivent faire l'objet d'une insertion rectificative publiée au *Journal Officiel* dans la même forme.

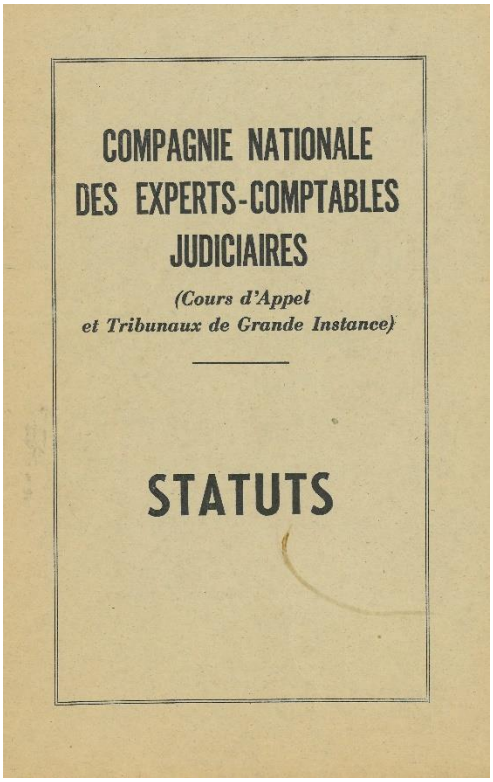

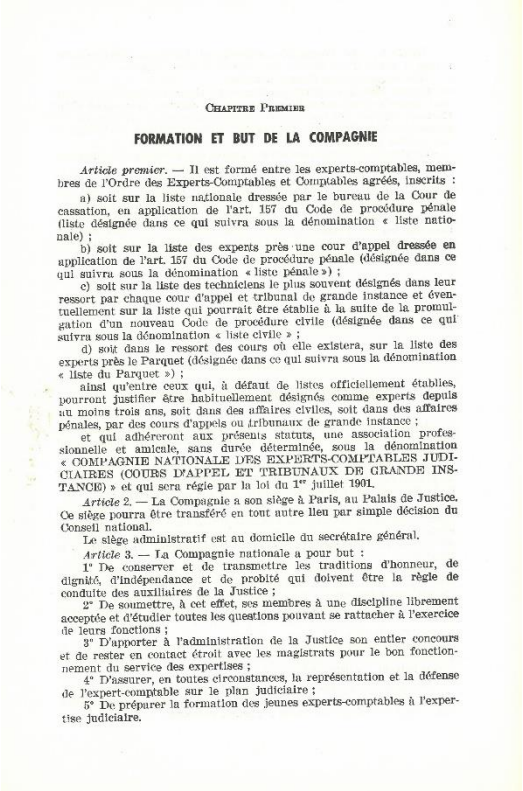

CHAPITRE PREMIER

FORMATION ET BUT DE LA COMPAGNIE

Article premier. — Il est formé entre les experts-comptables, membres de l'Ordre des Experts-Comptables et Comptables agréés, inscrits :

a) soit sur la liste nationale dressée par le bureau de la Cour de cassation, en application de l'art. 157 du Code de procédure pénale (liste désignée dans ce qui suivra sous la dénomination « liste nationale) ;

b) soit sur la liste des experts près une cour d'appel dressée en application de l'art. 157 du Code de procédure pénale (désignée dans ce qui suivra sous la dénomination « liste pénale ») ;

c) soit sur la liste des techniciens le plus souvent désignés dans leur ressort par chaque cour d'appel et tribunal de grande instance et éventuellement sur la liste qui pourrait être établie à la suite de la promulgation d'un nouveau Code de procédure civile (désignée dans ce qui suivra sous la dénomination « liste civile » ;

d) soit dans le ressort des cours où elle existera, sur la liste des experts près le Parquet (désignée dans ce qui suivra sous la dénomination « liste du Parquet ») ;

ainsi qu'entre ceux qui, à défaut de listes officiellement établies, pourront justifier être habituellement désignés comme experts depuis au moins trois ans, soit dans des affaires civiles, soit dans des affaires pénales, par des cours d'appels ou tribunaux de grande instance ;

et qui adhéreront aux présents statuts, une association professionnelle et amicale, sans durée déterminée, sous la dénomination « COMPAGNIE NATIONALE DES EXPERTS-COMPTABLES JUDICIAIRES (COURS D'APPEL ET TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE) » et qui sera régie par la loi du 1er juillet 1901.

Article 2. — La Compagnie a son siège à Paris, au Palais de Justice. Ce siège pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du Conseil national.

Le siège administratif est au domicile du secrétaire général.

Article 3. — La Compagnie nationale a pour but :

1° De conserver et de transmettre les traditions d'honneur, de dignité, d'indépendance et de probité qui doivent être la règle de conduite des auxiliaires de la Justice ;

2° De soumettre, à cet effet, ses membres à une discipline librement acceptée et d'étudier toutes les questions pouvant se rattacher à l'exercice de leurs fonctions ;

3° D'apporter à l'administration de la Justice son entier concours et de rester en contact étroit avec les magistrats pour le bon fonctionnement du service des expertises ;

4° D'assurer, en toutes circonstances, la représentation et la défense de l'expert-comptable sur le plan judiciaire ;

5° De préparer la formation des jeunes experts-comptables à l'expertise judiciaire.

Les confrères de province qui avaient travaillé à la création de la "Compagnie nationale", informés de l'existence du cadre mis en place, ont de leur côté constitué des sections autonomes.

Le **6 juillet 1961**, par décision du premier conseil national réuni sous la présidence de Socrate BIEUVILLE, avec la participation de Carlos MULQUIN (Paris), Gérard Amédée MANESME (Paris), Honoré MARTIN (Aix-en-Provence), Pierre SIFFREDY (Aix-en-Provence), Marcel BISSERET (Angers), André-Paul CANALIS (Lyon), Fernand CHAUVIN (Orléans), Yves COULLIEN (Orléans), Pierre DUCOROY (Montpellier), Jean TRIAL (Montpellier) et André ROBINET (Dijon), conseil auquel étaient représentées 10 sections régionales autonomes représentant les experts ressortissants de 23 cours d'appel, la **Compagnie nationale des experts-comptables judiciaires, C.N.E.C.J. a formé son premier bureau.**

Le premier bureau a été constitué, avec pour président national, Carlos MULQUIN, pour vice-président, Pierre SIFFREDY, pour secrétaire général, Gérard AMEDEE MANESME et pour secrétaire général adjoint-trésorier, Jean-Claude CAILLIAU (Paris).

En **1977**, le Conseil national modifie la dénomination de la compagnie qui devient « **Compagnie nationale des experts judiciaires en comptabilité – C.N.E.J.C.** ».

Le **7 novembre 1986**, le Conseil national modifie la dénomination de la compagnie qui redevient « **Compagnie nationale des experts-comptables judiciaires, C.N.E.C.J.** »

Le **11 octobre 2007**, le Conseil national modifie la dénomination de la compagnie qui devient « **Compagnie nationale des experts-comptables de justice – CNECJ** ». Peuvent désormais être membres de la CNECJ,

les experts-comptables près les cours d'appel, les cours administratives d'appel, près le Conseil d'Etat et agréés par la Cour de cassation.

Les présidents successifs de la C.N.E.C.J., ont été :

Socrate BIEUVILLE
expert
près la Cour d'appel de Paris
Président 1961

Paul Carlos MULQUIN
expert
près la Cour d'appel de Paris
Président 1961-1965

Ferdinand MARTIN
expert
près la Cour d'appel de Paris
Président 1966-1969

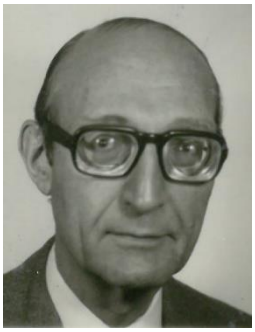

Gérard AMEDEE MANESME
expert
près la Cour d'appel de Paris
agréé par la Cour de cassation
Président 1970-1973

Paul GRIZIAUX
expert
près la Cour d'appel d'Amiens
agréé par la Cour de cassation
Président 1974-1977

Simone DOYEN
expert
près la Cour d'appel de Paris
agréée par la Cour de cassation
Présidente 1978-1979

Pierre DUCOROY
expert
près la Cour d'appel de Montpellier
agréé par la Cour de cassation
Président 1980-1981

Félix THORIN
expert
près la Cour d'appel de Paris
agréé par la Cour de cassation
Président 1982-1985

Jean CLARA
expert
près la Cour d'appel de Douai
agréé par la Cour de cassation
Président 1986-1989

Pierre FEUILLET
expert
près la Cour d'appel de Rouen
agréé par la Cour de cassation
Président 1990-1992

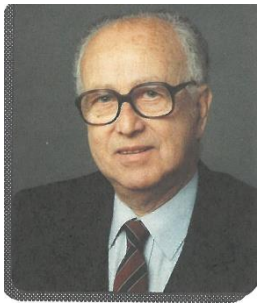

André DANA
expert
près la Cour d'appel de Paris
agréé par la Cour de cassation
Président 1993-1995

André GAILLARD
expert
près la Cour d'appel de Paris
agréé par la Cour de cassation
Président 1996-1999

Anne-Marie LETHUILLIER FLORENTIN
expert
près la Cour d'appel de Rouen
agréée par la Cour de cassation
Présidente 2000-2001

Rolande BERNE LAMONTAGNE
expert
près la Cour d'appel de Paris
agréée par la Cour de cassation
Présidente 2002-2003

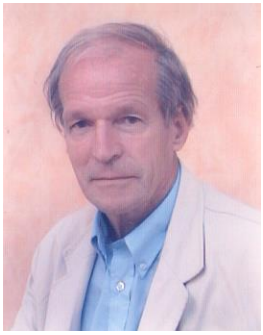

Marc ENGELHARD
expert
près la cour d'appel d'Aix-en-Provence
agréé par la Cour de cassation
près la Cour administrative d'appel de Marseille
Président 2004-2005

Pierre LOEPER
expert
près la Cour d'appel de Paris
agréé par la Cour de cassation
près la Cour administrative d'appel de Paris
Président 2006-2007

Bruno DUPONCHELLE
expert
près la Cour d'appel de Douai
agréé par la Cour de cassation
près la Cour administrative d'appel de Douai
Président 2008-2009

Didier FAURY
expert
près la Cour d'appel de Paris
agréé par la Cour de cassation
près la Cour administrative d'appel de Paris
Président 2010-2013

Didier CARDON
expert
près la Cour d'appel de Paris
agréé par la Cour de cassation
près la Cour administrative d'appel de Paris
Président 2014-2016

Michel TUDEL
expert près la Cour d'appel de Toulouse
Président 2017-2019

Olivier PERONNET
expert
près la Cour d'appel de Paris
agréé par la Cour de cassation
près la cour administrative d'appel de Paris
Président 2020-2023

Mathieu AMICE
expert
près la cour d'appel de Rouen
Président 2024

Tous ont reçu le titre de président d'honneur ainsi qu'Honoré MARTIN, Madeleine BOUCHON, Pierre DARROUSEZ et Henri LAGARDE qui ont exercé la fonction de vice-président de la compagnie.

Honoré MARTIN
expert
près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence
Vice-président 1969-1972

Madeleine BOUCHON
expert
près la Cour d'appel de Paris
agréée par la Cour de cassation
Vice-présidente 1980-1985

Pierre DARROUSEZ
expert
près la Cour d'appel de Douai
agréé par la Cour de cassation
Vice-président 2000-2003

Henri LAGARDE
expert
près la Cour d'appel de Toulouse
Vice-président 2004-2007

Patrick LE TEUFF
expert
près la cour d'appel de Paris
agréé par la Cour de cassation
vice-président 2020-2023

La CNECJ, qui comptait 321 membres en 1961, s'est immédiatement dotée de 12 sections régionales dans les ressorts de 23 cours d'appel : section d'Aix-en-Provence, section d'Amiens-Douai, section d'Angers, section de Dijon-Besançon, section de Lyon-Chambéry-Grenoble, section de Montpellier-Nîmes, section de Nancy, section de Paris, section de Poitiers-Orléans, section de Riom-Bourges-Limoges, section de Rouen-Caen et section de Toulouse-Agen-Pau

En 1964, une nouvelle section a été crée à Rennes et, en 1965, une autre à Bordeaux.

En 1965, les experts près la cour d'appel de Bastia rejoignent le section d'Aix-en-Provence, et en 1970, les experts près la cour d'appel de Reims, la section d'Amiens-Douai.

En 1978, avec la création de la nouvelle cour d'appel de Versailles, la section de Paris devient la section de Paris-Versailles.

En 2007, la section d'Angers fusionne avec la section de Rennes et les experts près la cour d'appel de Pau rejoignent la section de Bordeaux.

La Compagnie va s'impliquer de plus en plus dans la vie des institutions représentatives des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes en prenant position sur des sujets techniques :

- la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales
- certification des bilans des sociétés
- diligences des commissaires aux comptes
- responsabilité des commissaires aux comptes lors de l'apparition d'évènements postérieurs à la clôture des comptes sociaux
- certification des stocks et en-cours
- secret professionnel des experts-comptables et des commissaires aux comptes
- participation au comité des diligences normales de l'Ordre des experts-comptables
- responsabilité pénale des commissaires aux comptes

ainsi que dans l'évolution de l'expertise de justice :

- audition contradictoire par les experts en matière pénale (1963)
- consignation des honoraires d'expertise en matière civile
- travaux qu'un expert peut confier à ses collaborateurs
- loi du 29 juin 1971 relative à l'expertise judiciaire
- réforme du code de procédure civile
- formation des experts-comptables de justice

De même, et toujours **dans le cadre de sa contribution à la formation de l'expert de justice, la CNECJ tient chaque année depuis sa création, dans une enceinte de cour d'appel et sous la présidence d'un haut magistrat, un congrès annuel sur un sujet technique en rapport avec l'expertise de justice.** Les exposés et interventions de ces journées d'études font l'objet de la publication de plaquettes largement diffusées, qui appréciées des magistrats, des professionnels et des étudiants, servent fréquemment de référence à certaines recherches et figurent en bonne place dans leurs bibliothèques.

Peut-être est-il intéressant de rappeler ici, pour la mémoire de tous, l'évolution de cette initiative.

De 1961 à 1971 il s'agissait, en fait, davantage de réunions associées à la tenue des conseils en mai et octobre de chaque année, et qui avaient lieu au siège d'une cour d'appel de province, la réunion de mai ayant toujours lieu à Paris.

C'est en 1971, et sous l'initiative de Gérard AMEDEE MANESME, alors président national et président de la section autonome de Paris, que cette manifestation annuelle a pris un relief particulier. Réuni au Palais de Chaillot les 25 et 26 novembre, ce congrès fut ouvert par le très regretté procureur général près la Cour de cassation, Adolphe TOUFFAIT et clos par M. AYDALOT, alors premier président de la Cour de cassation.

La première journée fut clôturée par un dîner de gala à la Tour Eiffel auquel ont participé les plus hautes personnalités du monde judiciaire, et la seconde journée se clôtura par une somptueuse réception au Musée des monuments historiques, qui fut honorée par la présence du Garde des Sceaux de l'époque, M. PLEVEN.

La CNECJ s'est peu à peu structurée. Les étapes de cette évolution sont marquées par des évènements majeurs :

- 1964 : édition du premier annuaire
- 1970 : parution du premier bulletin de liaison
- **1970, le 6 novembre : première séance d'étude consacrée à la doctrine des experts-comptables judiciaires à l'égard des commissaires aux comptes**, sous la présidence de M. DROUILLAT, président de la 2ème chambre civile de la Cour de Cassation, les rapporteurs en étant Socrate BIEUVILLE, A. BISCH et Gaston THIBAULT.
- 1970, le 7 novembre, séance d'étude sur le thème de « l'expert-comptable judiciaire face aux droits de la minorité dans la société anonyme », sous la présidence de M. DROUILLAT et de MM. TRENSZ et du COULOMBIER, procureurs généraux près les cours d'appel de Montpellier et Nîmes, le rapporteur étant Pierre DUCOROY.
- 1972 : publication de la première plaquette de la CNECJ, sur les actes de la journée d'étude des 25 et 26 novembre 1971 traitant de « l'expert-comptable judiciaire et les droits des justiciables ».

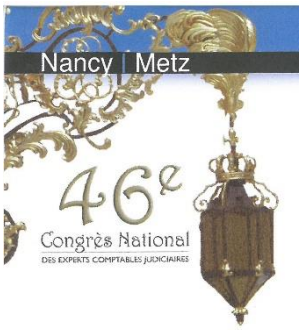

50e
Congrès
National
des Experts
Comptables
de Justice
nice 2011
29, 30 septembre & 1er octobre

51e
Congrès
National
des Experts
Comptables
de Justice
Toulouse 2012
20-21-22 septembre

1913
PARIS
100
2013
14, 15, 16 novembre 2013
52ème Congrès National
des Experts Comptables
de Justice

POITIERS
Futuroscope
25 | 26 | 27 septembre 2014
53e Congrès National
des Experts Comptables
de Justice

54e Congrès National
des Experts Comptables
de Justice
Aix-en-Provence
du jeudi 15 octobre 2015
au samedi 17 octobre 2015

55e Congrès National
des Experts Comptables
de justice
6-7-8 octobre 2016 - NANTES
Évaluation d'entreprises - Démarche, approche
et référentiels de l'expert de justice

56e Congrès National des
Experts Comptables de Justice
12-13-14 octobre 2017 - Biarritz

CNECJ
57e CONGRÈS NATIONAL des
EXPERTS COMPTABLES de JUSTICE
4, 5, 6 octobre 2018 - LYON

58e
CNECJ
Congrès
National
des Experts
Comptables
de Justice
Toulouse
17-18-19 octobre 2019

59e
CONGRÈS NATIONAL DES
EXPERTS-COMPTABLES
DE JUSTICE
14-15-16 Octobre 2021
Marseille
L'expert-comptable de justice et
les préjudices de concurrence

CNECJ
60e CONGRÈS NATIONAL DES
EXPERTS-COMPTABLES DE JUSTICE
29-30 septembre
1er octobre
2022

Présidents d'honneur : Patrick LE TEUFF, Pierre LOEPER, Bruno DUPONCHELLE, Didier CARDON, Olivier PERONNET, Mathieu AMICE élu pour 2024

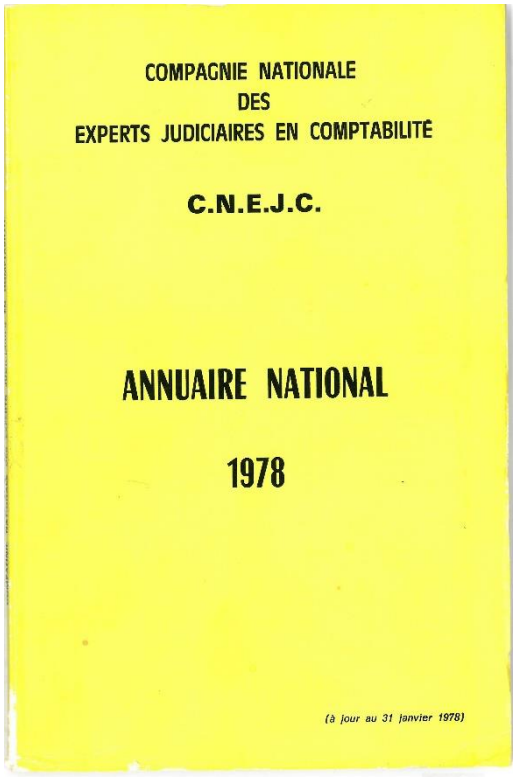
COMPAGNIE NATIONALE
DES
EXPERTS JUDICIAIRES EN COMPTABILITÉ

C.N.E.J.C.

ANNUAIRE NATIONAL

1978

(à jour au 31 janvier 1978)

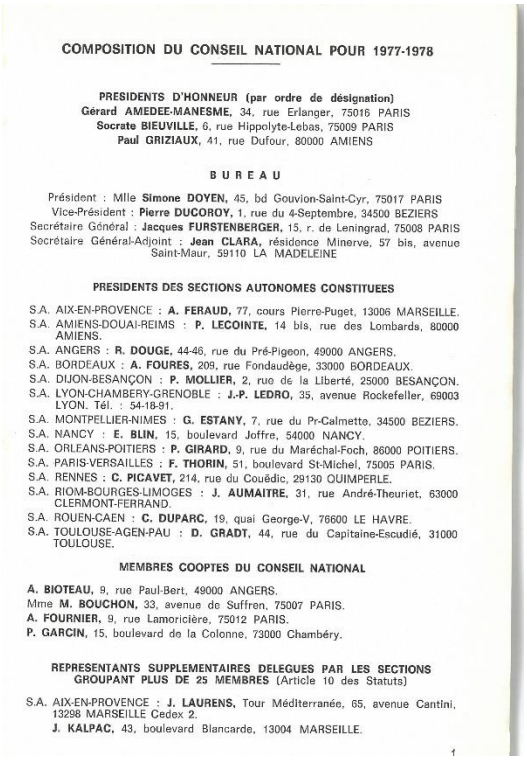
COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL POUR 1977-1978

PRESIDENTS D'HONNEUR (par ordre de désignation)
Gérard AMEDEE-MANESME, 34, rue Erlanger, 75016 PARIS
Socrate BIEUVILLE, 6, rue Hippolyte-Lebas, 75009 PARIS
Paul GRIZIAUX, 41, rue Dufour, 80000 AMIENS

BUREAU

Président : Mlle **Simone DOYEN**, 45, bd Gouvion-Saint-Cyr, 75017 PARIS
Vice-Président : **Pierre DUCOROY**, 1, rue du 4-Septembre, 34500 BEZIERS
Secrétaire Général : **Jacques FURSTENBERGER**, 15, r. de Leningrad, 75008 PARIS
Secrétaire Général-Adjoint : **Jean CLARA**, résidence Minerve, 57 bis, avenue Saint-Maur, 59110 LA MADELEINE

PRESIDENTS DES SECTIONS AUTONOMES CONSTITUEES

S.A. AIX-EN-PROVENCE : **A. FERAUD**, 77, cours Pierre-Puget, 13006 MARSEILLE.
S.A. AMIENS-DOUAI-REIMS : **P. LECOINTE**, 14 bis, rue des Lombards, 80000 AMIENS.
S.A. ANGERS : **R. DOUGE**, 44-46, rue du Pré-Pigeon, 49000 ANGERS.
S.A. BORDEAUX : **A. FOURES**, 209, rue Fondaudège, 33000 BORDEAUX.
S.A. DIJON-BESANÇON : **P. MOLLIER**, 2, rue de la Liberté, 25000 BESANÇON.
S.A. LYON-CHAMBERY-GRENOBLE : **J.-P. LEDRO**, 35, avenue Rockefeller, 69003 LYON. Tél. : 54-18-91.
S.A. MONTPELLIER-NIMES : **G. ESTANY**, 7, rue du Pr-Calmette, 34500 BEZIERS.
S.A. NANCY : **E. BLIN**, 15, boulevard Joffre, 54000 NANCY.
S.A. ORLEANS-POITIERS : **P. GIRARD**, 9, rue du Maréchal-Foch, 86000 POITIERS.
S.A. PARIS-VERSAILLES : **F. THORIN**, 51, boulevard St-Michel, 75005 PARIS.
S.A. RENNES : **C. PICAVET**, 214, rue du Couëdic, 29130 QUIMPERLE.
S.A. RIOM-BOURGES-LIMOGES : **J. AUMAITRE**, 31, rue André-Theuriet, 63000 CLERMONT-FERRAND.
S.A. ROUEN-CAEN : **C. DUPARC**, 19, quai George-V, 76600 LE HAVRE.
S.A. TOULOUSE-AGEN-PAU : **D. GRADT**, 44, rue du Capitaine-Escudié, 31000 TOULOUSE.

MEMBRES COOPTES DU CONSEIL NATIONAL

A. BIOTEAU, 9, rue Paul-Bert, 49000 ANGERS.
Mme **M. BOUCHON**, 33, avenue de Suffren, 75007 PARIS.
A. FOURNIER, 9, rue Lamoricière, 75012 PARIS.
P. GARCIN, 15, boulevard de la Colonne, 73000 Chambéry.

REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES DELEGUES PAR LES SECTIONS GROUPANT PLUS DE 25 MEMBRES (Article 10 des Statuts)

S.A. AIX-EN-PROVENCE : **J. LAURENS**, Tour Méditerranée, 65, avenue Cantini, 13298 MARSEILLE Cedex 2.
J. KALPAC, 43, boulevard Blancarde, 13004 MARSEILLE.

1

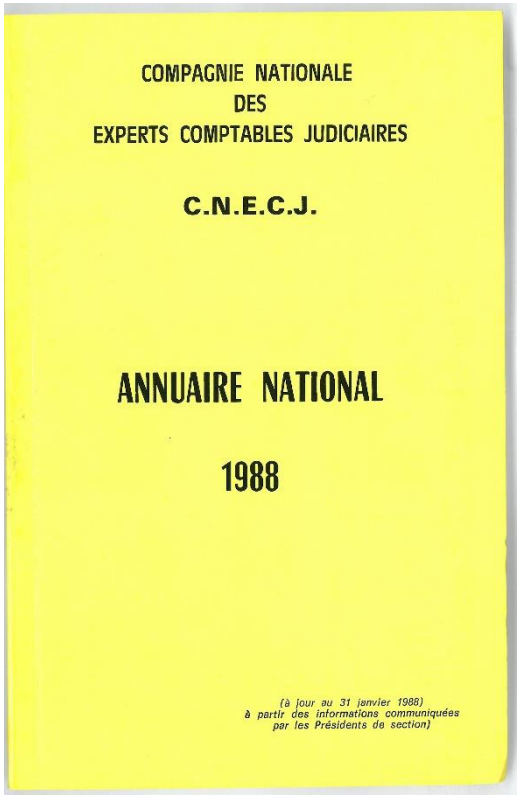
COMPAGNIE NATIONALE
DES
EXPERTS COMPTABLES JUDICIAIRES

C.N.E.C.J.

ANNUAIRE NATIONAL

1988

(à jour au 31 janvier 1988)
à partir des informations communiquées
par les Présidents de section)

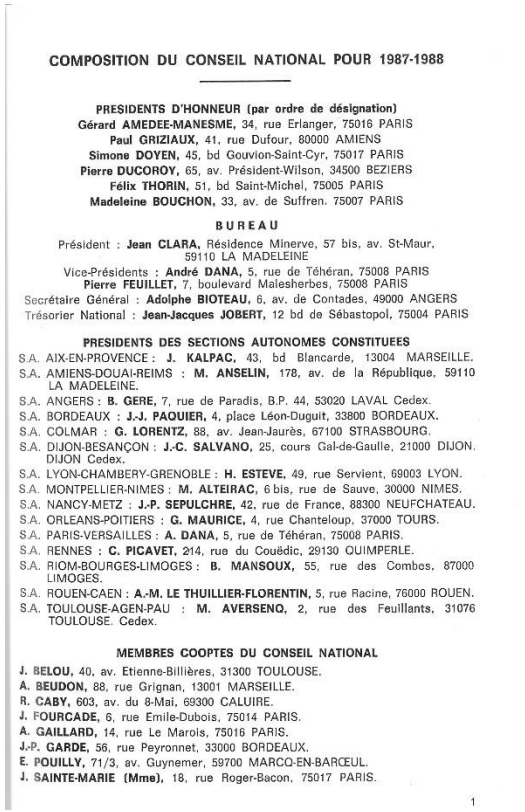
COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL POUR 1987-1988

PRESIDENTS D'HONNEUR (par ordre de désignation)
Gérard AMEDEE-MANESME, 34, rue Erlanger, 75016 PARIS
Paul GRIZIAUX, 41, rue Dufour, 80000 AMIENS
Simone DOYEN, 45, bd Gouvion-Saint-Cyr, 75017 PARIS
Pierre DUCOROY, 65, av. Président-Wilson, 34500 BEZIERS
Félix THORIN, 51, bd Saint-Michel, 75005 PARIS
Madeleine BOUCHON, 33, av. de Suffren, 75007 PARIS

BUREAU

Président : **Jean CLARA**, Résidence Minerve, 57 bis, av. St-Maur, 59110 LA MADELEINE
Vice-Présidents : **André DANA**, 5, rue de Téhéran, 75008 PARIS
Pierre FEUILLET, 7, boulevard Malesherbes, 75008 PARIS
Secrétaire Général : **Adolphe BIOTEAU**, 6, av. de Contades, 49000 ANGERS
Trésorier National : **Jean-Jacques JOBERT**, 12 bd de Sébastopol, 75004 PARIS

PRESIDENTS DES SECTIONS AUTONOMES CONSTITUEES

S.A. AIX-EN-PROVENCE : **J. KALPAC**, 43, bd Blancarde, 13004 MARSEILLE.
S.A. AMIENS-DOUAI-REIMS : **M. ANSELIN**, 178, av. de la République, 59110 LA MADELEINE.
S.A. ANGERS : **B. GERE**, 7, rue de Paradis, B.P. 44, 53020 LAVAL Cedex.
S.A. BORDEAUX : **J.-J. PAQUIER**, 4, place Léon-Duguit, 33800 BORDEAUX.
S.A. COLMAR : **G. LORENTZ**, 88, av. Jean-Jaurès, 67100 STRASBOURG.
S.A. DIJON-BESANÇON : **J.-C. SALVANO**, 25, cours Gal-de-Gaulle, 21000 DIJON. DIJON Cedex.
S.A. LYON-CHAMBERY-GRENOBLE : **H. ESTEVE**, 49, rue Servient, 69003 LYON.
S.A. MONTPELLIER-NIMES : **M. ALTEIRAC**, 6 bis, rue de Sauve, 30000 NIMES.
S.A. NANCY-METZ : **J.-P. SEPULCHRE**, 42, rue de France, 88300 NEUFCHATEAU.
S.A. ORLEANS-POITIERS : **G. MAURICE**, 4, rue Chanteloup, 37000 TOURS.
S.A. PARIS-VERSAILLES : **A. DANA**, 5, rue de Téhéran, 75008 PARIS.
S.A. RENNES : **C. PICAVET**, 214, rue du Couëdic, 29130 QUIMPERLE.
S.A. RIOM-BOURGES-LIMOGES : **B. MANSOUX**, 55, rue des Combes, 87000 LIMOGES.
S.A. ROUEN-CAEN : **A.-M. LE THUILLIER-FLORENTIN**, 5, rue Racine, 76000 ROUEN.
S.A. TOULOUSE-AGEN-PAU : **M. AVERSENQ**, 2, rue des Feuillants, 31076 TOULOUSE. Cedex.

MEMBRES COOPTES DU CONSEIL NATIONAL

J. BELOU, 40, av. Etienne-Billières, 31300 TOULOUSE.
A. BEUDON, 88, rue Grignan, 13001 MARSEILLE.
R. CABY, 603, av. du 8-Mai, 69300 CALUIRE.
J. FOURCADE, 6, rue Emile-Dubois, 75014 PARIS.
A. GAILLARD, 14, rue Le Marois, 75016 PARIS.
J.-P. GARDE, 56, rue Peyronnet, 33000 BORDEAUX.
E. POUILLY, 71/3, av. Guynemer, 59700 MARCQ-EN-BARŒUL.
J. SAINTE-MARIE (Mme), 18, rue Roger-Bacon, 75017 PARIS.

1

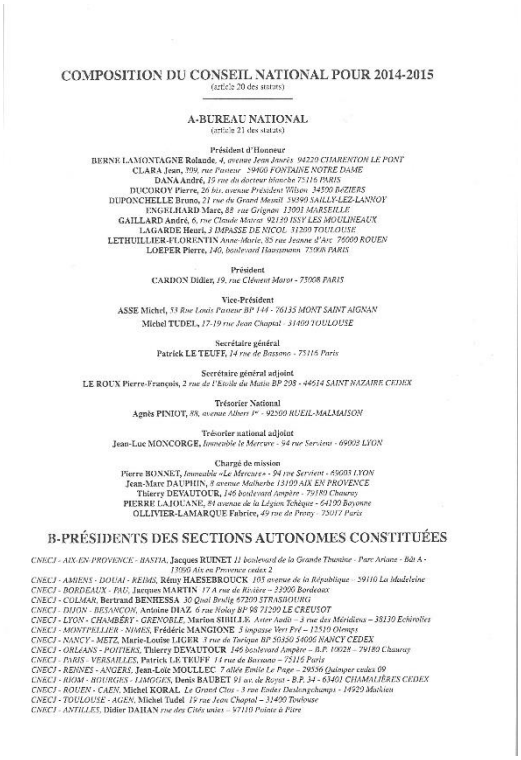

COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL POUR 2014-2015
(article 20 des statuts)

A-BUREAU NATIONAL
(article 21 des statuts)

Président d'Honneur
BERNE LAMONTAGNE Rolande, *4, avenue Jean Jaurès 94220 CHARENTON LE PONT*
CLARA Jean, *709, rue Pasteur 59960 FONTAINE NOTRE DAME*
DANA André, *15 rue du docteur Blanche 75116 PARIS*
DUCOROY Pierre, *26 bis, avenue Président Wilson 34500 BÉZIERS*
DUPONCHELLE Bruno, *21 rue du Grand Meuil 59590 SAILLY-LEZ-LANNOY*
ENGELHARD Marc, *88 rue Grignan 13001 MARSEILLE*
GAILLARD André, *6, rue Claude Monet 92130 ISSY LES MOULINEAUX*
LAGARDE Henri, *3 IMPASSE DE NICOL 31300 TOULOUSE*
LETHUILLIER-FLORENTIN Anne-Marie, *35 rue Jeanne d'Arc 76000 ROUEN*
LOEPER Pierre, *146, boulevard Haussmann 75008 PARIS*

Président
CARDON Didier, *19, rue Clément Marot - 75008 PARIS*

Vice-Président
ASSE Michel, *53 Rue Louis Pasteur BP 144 - 76135 MONT SAINT AIGNAN*
Michel TUDEL, *17-19 rue Jean Chaptal - 31400 TOULOUSE*

Secrétaire général
Patrick LE TEUFF, *14 rue de Bassano - 75116 Paris*

Secrétaire général adjoint
LE ROUX Pierre-François, *2 rue de l'Etoile du Matin BP 298 - 44514 SAINT-NAZAIRE CEDEX*

Trésorier National
Agnès PINIOT, *88, avenue Albert 1er - 92500 RUEIL-MALMAISON*

Trésorier national adjoint
Jean-Luc MONCORGE, *Immeuble le Mercure - 94 rue Servient - 69003 LYON*

Chargé de mission
Pierre BONNET, *Immeuble «Le Mercure» - 94 rue Servient - 69003 LYON*
Jean-Marc DAUPHIN, *8 avenue Malherbe 13109 AIX EN PROVENCE*
Thierry DEVAUTOUR, *146 boulevard Ampère - 79180 Chauray*
PIERRE LAJOUANIE, *91 avenue de la Légion Tchèque - 64100 Bayonne*
OLLIVIER-LAMARQUE Fabrice, *49 rue de Penty - 75017 Paris*

B-PRÉSIDENTS DES SECTIONS AUTONOMES CONSTITUÉES

CNECJ - AIX-EN-PROVENCE - BASTIA, Jacques RUINET *11 boulevard de la Grande Thumine - Parc Ariane - Bât A - 13090 Aix en Provence cedex 2*
CNECJ - AMIENS - DOUAI - REIMS, Rémy HAESEBROUCK *105 avenue de la République - 59110 La Madeleine*
CNECJ - BORDEAUX - PAU, Jacques MARTIN *17 A rue de Rivière – 33000 Bordeaux*
CNECJ - COLMAR, Bertrand BENIESSA *30 Quai Braila 67209 STRASBOURG*
CNECJ - DIJON - BESANCON, Antoine DIAZ *6 rue Holay BP 98 71209 LE CREUSOT*
CNECJ - LYON - CHAMBÉRY - GRENOBLE, Marlon SIHI LIK *Aster Audit – 3 rue des Méridiens – 38130 Echirolles*
CNECJ - MONTPELLIER - NIMES, Frédéric MANGIONE *3 impasse Vert Pré – 13510 Eguiers*
CNECJ - NANCY - METZ, Marie-Louise LIGER *3 rue de Torigné BP 36850 54006 NANCY CEDEX*
CNECJ - ORLÉANS - POITIERS, Thierry DEVAUTOUR *146 boulevard Ampère – B.P. 10028 – 79180 Chauray*
CNECJ - PARIS - VERSAILLES, Patrick LE TEUFF *14 rue de Bassano – 75116 Paris*
CNECJ - RENNES - ANGERS, Jean-Loïc MOULLEC *7 allée Emile Le Page – 29036 Quimper cedex 09*
CNECJ - RIOM - BOURGES - LIMOGES, Denis BAUBET *91 av. de Royat - B.P. 34 - 63401 CHAMALIÈRES CEDEX*
CNECJ - ROUEN - CAEN, Michel KORAL *Le Grand Clos - 3 rue Emile Deslongchamps - 14920 Mathieu*
CNECJ - TOULOUSE - AGEN, Michel Tudel *17 rue Jean Chaptal – 31400 Toulouse*
CNECJ - ANTILLES, Didier DAHAN *rue des Cités unies – 97110 Pointe à Pitre*

- 1975 : édition d'un tableau comparatif des différentes missions d'expertise comptable judiciaire
- 1985 : publication d'un aide-mémoire de la pratique de l'expertise judiciaire
-
- **1991 : édition d'un guide pratique de l'expertise judiciaire**, par Pierre FEUILLET et Félix THORIN, présidents d'honneur de la CNECJ, préfacé par M. Pierre DRAI, premier président de la Cour de cassation et M. Pierre BEZIO, procureur général près la Cour de cassation

- 1996 : création d'un logo pour la compagnie

C N E C J

- **2002 : premier module de formation continue des experts-comptables judiciaires,** « l'évaluation du préjudice économique » (Didier PREUD'HOMME)

- **2005 : création d'un site internet** (Bruno DUPONCHELLE)

- 2017 : adoption d'un nouveau logo pour la compagnie

CNECJ

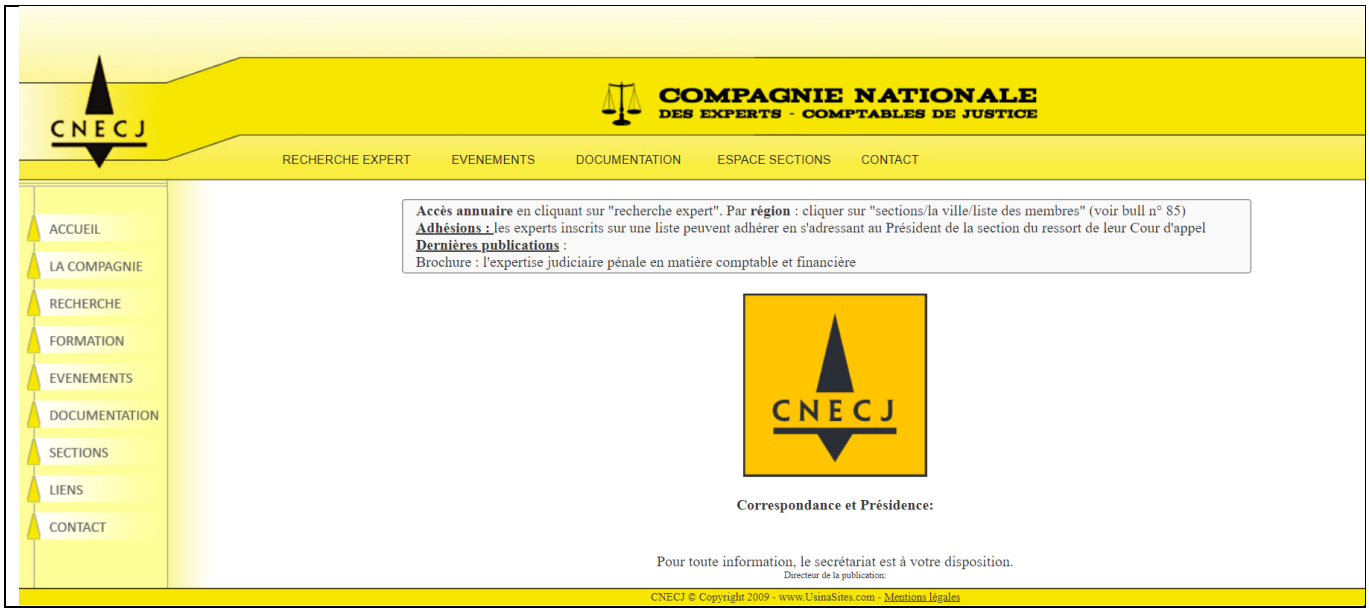

- **2017 : édition des premières brochures techniques :**
  - incidences du droit civil sur les évaluations après décès (2017) (Henri LAGARDE),
  - points clés relatifs à l'évaluation des préjudices économiques (2018) (Muriel CHAGNY, Thierry BALLOT, Patrick LE TEUFF, Pierre LOEPER et Olivier PERONNET),
  - l'expertise judiciaire pénale en matière comptable et financière (2019) (Bruno DUPONCHELLE et Patrick LE TEUFF), -
  - l'évaluation du préjudice patrimonial à la suite d'un dommage corporel (2020) (Jean-François VERGRACHT),
  - la perte de chance, concept et méthodes de valorisation (2020) (Philippe CAMPOS, Didier FAURY, Pierre LOEPER, Agnès PINIOT, Laura VITALE)
  - les missions d'expertise dans le cadre de la mise en œuvre des clauses de garantie d'actif et de passif (2020) (Anthony SOUFFLET)
  - les missions d'assistance, d'investigation et d'évaluation des titres en cas de cession forcée dans les procédures collectives (2021) (Jean-François DARROUSEZ, Bruno DUPONCHELLE, Patrick LE TEUFF, Dominique LEVEQUE)
  - l'expertise de gestion (2023) (Thierry SAINT-BONNET)

2020 : création de la sarl CNECJ Formation

www.cnecj-formation.fr

Cnecj Formation

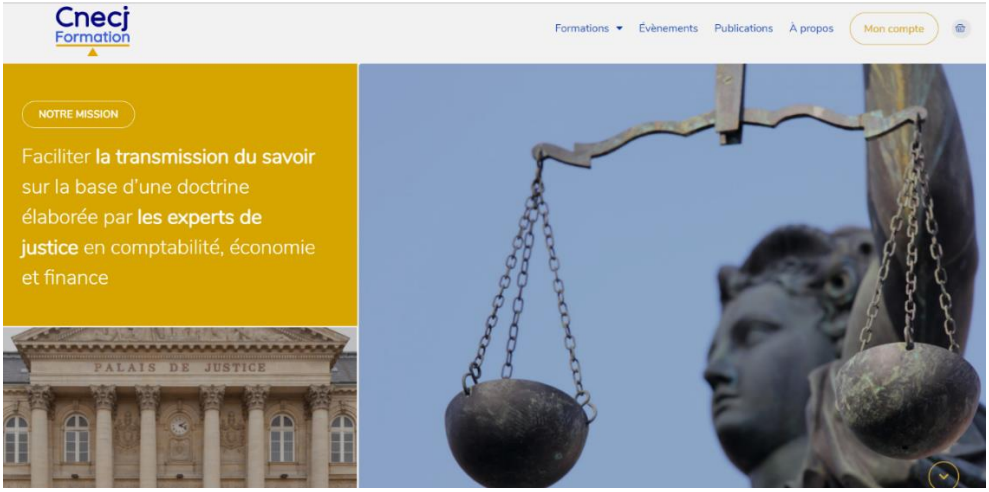

2021 : nouveau site Internet : www.expertcomptablejudiciaire.org

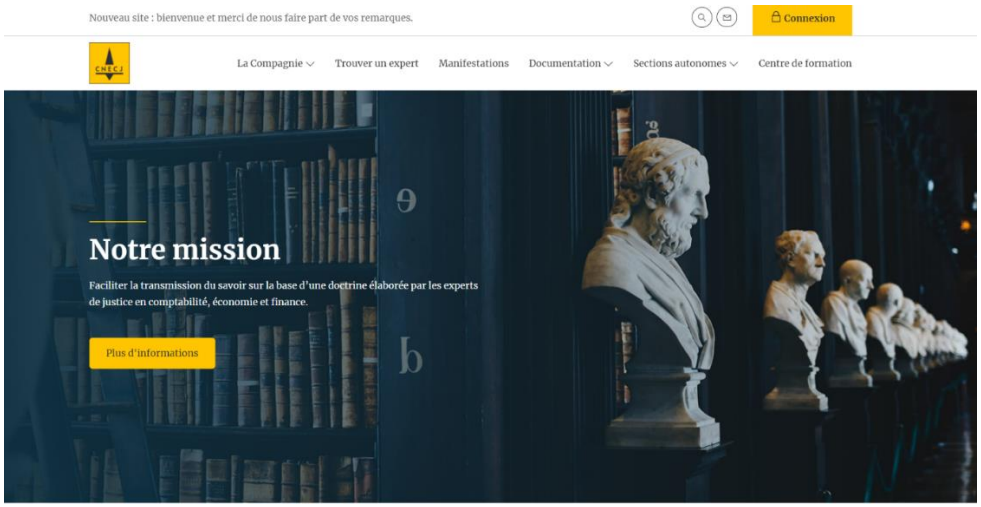

2021 :création d'une section Antilles-Guyane

2023 : lancement des premiers ateliers d'échanges entre experts-comptables de justice